

éthique en santé

du concept
aux pratiques

4 et 5 septembre 2014
ANGERS
centre des congrès

Inscription

réservée aux hospitaliers et
personnels de santé (buffets inclus)

Merci de cocher avec soin ce programme OUI NON

Participera à la journée du jeudi 4

Participera à la soirée du congrès du jeudi 4

**ATTENTION chèque personnel
de 30 euros à joindre à votre inscription**

Participera à la matinée du vendredi 5

Inscription à retourner
impérativement avant le 26 août 2014
avec le chèque à l'ordre de FHF - Pays de la Loire
et à adresser à Héral
44, rue Jules-Ferry - CS 80012
9408 Vitry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 45 73 69 25 - Fax : 01 46 82 55 15
Email : vmenez@heral-pub.fr

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Établissement _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ Fax _____

Mail _____

Désirez-vous un fiche congrès SNCF ? OUI NON

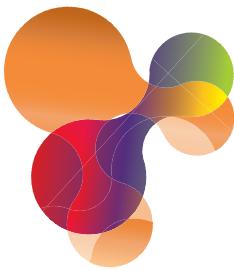
Participation

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <input type="radio"/> Adhérents FHF | 200 € |
| <input type="radio"/> Non-adhérents | 350 € |
| <input type="radio"/> Représentant des usagers (<i>sur justificatif</i>) | 80 € |
| <input type="radio"/> Étudiants (<i>photocopie carte d'étudiant obligatoire</i>) | 50 € |
| <input type="radio"/> Soirée du congrès (<i>règlement par chèque personnel</i>) | 30 € |

Date, signature, tampon

À titre individuel: l'inscription ne sera effective
qu'à réception de votre règlement. Merci de joindre
le règlement par chèque au moment de l'inscription.

Par l'établissement (convention adressée après inscription):
merci de faire tamponner ce coupon par l'établissement.
L'établissement s'engage à prendre en charge
les frais de participation.
Inscription dans le cadre de la formation continue
n° d'agrément : 55440641644



Comité d'organisation

Président: **Yann Bubien**
Directeur général du CHU d'Angers
Délégué régional FHF

Dr Miguel Jean
Chef de service de la consultation
d'éthique clinique, CHU de Nantes

Pr Jacques Dubin
Médecin médiateur, CHU d'Angers

François-Xavier Corbin
Secrétaire général,
FHF Pays de La Loire

Françoise Antonini
Membre du Ciss Pays de la Loire

Catherine de Bonneval
Cordonnatrice générale des soins,
CH de Laval

Florence Deciron-Debieuvre
Chef de service Samu-Smur 72,
CH du Mans

Annie-Laure Desprez
Directrice adjointe
pôle santé Sarthe et Loir

Gwenael Godin
Directeur pôle santé Sarthe et Loir

Marie Lapostolle
Directrice de la communication
et des affaires générales, CHU de Nantes

Sandrine Lauverrois
Directrice de l'Ehpad
de Champtocé-sur-Loire

Amna Moussa
Directrice des affaires médicales,
CHU d'Angers

Conditions générales

Inscription au congrès

L'inscription au congrès donne droit:

- à l'accès à l'exposition et à la salle de conférences,
- à la documentation,
- aux pauses-café et aux déjeuners.

Elle se fait via la fiche insérée dans le présent programme.

Tarifs

L'inscription au congrès est exclusivement réservée aux hospitaliers, représentants des usagers et étudiants et ne peut être enregistrée que moyennant participation financière :

- adhérents FHF : 200 € TTC/personne,
- non-adhérents FHF : 350 € TTC/personne,
- représentants des usagers (*sur justificatif*) : 80 € TTC/personne,
- étudiants (*photocopie carte étudiant obligatoire*) : 50 € TTC/personne.

Règlement à effectuer impérativement lors de l'inscription
par chèque à l'ordre de FHF-Pays de la Loire
sauf si prise en charge par l'établissement,
à retourner à Héral (*voir fiche d'inscription*).
Une participation personnelle de 30 € TTC

(non remboursable par la formation continue)
est demandée si vous souhaitez assister à la soirée du congrès.

Règlement à effectuer lors de votre inscription
par chèque personnel à l'ordre de FHF-Pays de la Loire
à retourner à Héral (*voir fiche d'inscription*).

Facturation

Dans le cadre d'une prise en charge par l'établissement,
la facturation sera réglée directement avec celui-ci,
sinon un reçu nominatif sera remis au participant après règlement.

Annulation

Toute annulation d'inscription, reçue au plus tard
le **26 août 2014** et spécifiée par écrit, donnera lieu,
à l'issue du congrès, au remboursement des sommes versées.
Pour toute annulation notifiée après le 26 août 2014,
les frais d'inscription restent intégralement dus.